# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Defense et usage

Question écrite n° 4895

### Texte de la question

M. Jean-Louis Masson attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la francophonie sur le fait que la langue francaise est, sous certains aspects, moins bien protegee en France que dans d'autres pays, tels le Canada (Quebec) ou la Belgique. Il souhaiterait qu'il lui indique en particulier s'il n'estime pas qu'il serait indispensable d'exiger des instances europeennes que leurs instructions et leur correspondance avec des administrations francaises soient redigees en langue francaise, ce qui n'est pas toujours le cas actuellement.

### Texte de la réponse

Le ministre de la culture et da francophonie remercie l'honorable parlementaire d'avoir releve tres pertinemment que le dispositif de protection de la langue francaise est en France tres insuffisant, en particulier si on le compare avec celui d'autres pays. C'est pour cette raison que le Gouvernement deposera a la saison de printemps sur le bureau du Senat un nouveau projet de loi relatif a l'emploi de la langue francaise, langue de la Republique. Par ailleurs, afin de mettre fin a certaines derives que l'on peut observer dans l'usage de la langue francaise par les instances communautaires europeennes, le ministere de la culture et de la francophonie et le ministere delegue aux affaires europeennes ont constitue entre leurs cabinets un groupe de travail qui devra definir une strategie d'ensemble pour que le francais voie sa place de langue de l'Europe confortee.

### Données clés

**Auteur :** M. Masson Jean-Louis
**Circonscription :** - RPR
**Type de question :** Question écrite
**Numéro de la question :** 4895
**Rubrique :** Langue francaise
**Ministère interrogé :** culture et francophonie
**Ministère attributaire :** culture et francophonie

### Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 9 août 1993, page 2390
**Réponse publiée le :** 24 janvier 1994, page 369